

Image not found or type unknown



L'agent général peut-il avoir une structure de courtage?

Par **mg42**, le **04/04/2010** à **22:21**

Bonjour,
Je me pose une question concernant l'agent général.
Si celui-ci a le droit (enfin, uniquement si son mandat le permet) de faire du courtage, a-t-il le droit de monter sa propre structure de courtage comme un courtier lambda qui a un statut de commerçant?
Merci d'avance